# une caisse virtuelle qui ignore les distances et les horaires



#### Notions de base

### Équipement informatique minimal requis

Pour utiliser Accès D Affaires, vous devez posséder un ordinateur avec accès au réseau Internet. Le tableau suivant indique les configurations recommandées et minimales. Avec la configuration recommandée, vous accélérez le temps-réponse et réduisez considérablement le temps de traitement, ce qui vous rend la tâche plus agréable.

	Configuration recommandée	Configuration minimale
Ordinateur	Pentium 350 Mhz	Pentium 133 Mhz
Modem	Haute vitesse	56 Kbps
Système d'exploitation	Windows XP, Vista Mac OS X	Windows 2000 Mac OS X

#### Accès au réseau Internet

Pour accéder à Internet, vous devez être abonné à un fournisseur de service Internet (FSI).

Pour connaître les FSI de votre région, consultez les Pages Jaunes à la rubrique « Internet - Produits et services – Fournisseurs ». Vous pouvez aussi vous procurer une trousse de démarrage offerte par certains FSI, chez les marchands d'équipement informatique ou dans les magasins à grande surface.

Si vous optez pour un fournisseur local, assurez-vous :

- qu'il dispose d'un nombre suffisant de lignes afin de pouvoir vous brancher quand bon vous semble et éviter ainsi de vous buter à des lignes occupées;
- que son serveur Internet est suffisamment performant, afin d'obtenir un service rapide;
- qu'il dispose d'un service à la clientèle en mesure de vous assister si vous éprouvez des difficultés lors de votre premier branchement ou que des problèmes surviennent dans votre utilisation quotidienne.

Votre FSI devrait vous demander la configuration de votre équipement informatique et vous remettre une trousse de démarrage contenant un logiciel de branchement au réseau Internet ainsi que des instructions pour l'installer, effectuer le premier branchement et vous enregistrer dans le réseau.

Vous pouvez accéder au service AccèsD Affaires par un des moyens suivants :

- 1. Tapez « http://www.desjardins.com » dans la barre d'adresse de votre navigateur.
- 2. Cliquez sur l'icône AccèsD Affaires située à l'extrémité gauche de la page d'accueil.

# une caisse virtuelle qui ignore les distances et les horaires



- Pour obtenir la version française d'AccèsD Affaires, tapez, dans la barre d'adresse de votre navigateur :
  - « https://accesd.affaires.desjardins.com »
- Pour obtenir la version anglaise d'AccèsD Affaires, tapez, dans la barre d'adresse de votre navigateur :
  - « https://accesd.affaires.desjardins.com/en »

Pour accélérer vos prochains accès, vous pouvez enregistrer l'adresse d'AccèsD Affaires dans vos signets.

#### Les navigateurs à utiliser

Pour naviguer dans Internet, votre ordinateur doit être doté d'un logiciel de navigation, aussi appelé navigateur ou fureteur. Pour utiliser le service AccèsD Affaires, vous devez aussi vous assurer que votre navigateur est doté d'un protocole de chiffrement pour assurer la sécurité des informations et des transactions qui transitent par Internet. Les quatre navigateurs suivants sont compatibles avec AccèsD Affaires :

Microsoft Internet Explorer 6.0 et plus avec protocole de chiffrement de 128 bits.
 Mozilla Firefox 1.5 et plus. Safari 1.3.9 et plus.

La trousse de démarrage que vous fournit votre FSI contient un logiciel de navigation que vous devez installer dans votre ordinateur.

### Informations techniques

- Vous ne devez pas utiliser la fonction Précédente [Back] de votre navigateur pour revenir à une page-écran antérieure.
- Vous ne devez pas interrompre le chargement d'une page-écran; les résultats peuvent être imprévisibles.
- Pour mettre fin à votre session, cliquez sur Quitter dans le coin supérieur droit de la page-écran. Cette action terminera l'échange de données entre votre poste et notre centrale. Il demeure toujours prudent de vider la mémoire cache de votre navigateur pour vous protéger contre une utilisation non autorisée de votre poste.
- Un fichier de témoins (cookie) est automatiquement créé dans votre ordinateur.
  Notre serveur a accès à ce fichier dans lequel sont stockés des renseignements permettant de vous identifier. Le fichier est détruit à la fin de votre session.
- L'acceptation du fichier de témoins est essentielle au fonctionnement d'AccèsD Affaires.

# une caisse virtuelle qui ignore les distances et les horaires



### Le contrôle de vos opérations

Avec AccèsD Affaires, vous avez le plein contrôle de vos opérations.

- Vous déterminez qui sont les utilisateurs et pour quels services vous leur autorisez un accès.
- Vous naviguez à l'aide de menus situés en haut de chaque page-écran.
- Vous pouvez en tout temps interrompre une opération en cliquant sur le bouton
  Annuler situé au bas de chacune des pages-écrans.
- Une confirmation vous est demandée pour les opérations affectant le solde de vos comptes.

### Les heures de disponibilité

Accès D Affaires est disponible 7 jours sur 7, 24 heures sur 24, à l'exception du dimanche matin entre 2 h et 6 h.

Les différents services d'AccèsD Affaires peuvent offrir des heures de disponibilité différentes. Consultez le « Guide utilisateur » pour plus de détails.

#### Votre premier accès au service

À votre premier accès, suivez les étapes suivantes :

- 1. Enregistrer l'adresse d'AccèsD Affaires dans vos signets.
- 2. Dans la page d'accès:
  - a) entrer votre code d'utilisateur;
  - b) entrer votre mot de passe en respectant les majuscules et minuscules;
  - c) cliquer sur le bouton Valider.
- 3. Choisir un mot de passe confidentiel pour remplacer celui que vous avez reçu au préalable.
- 4. Personnaliser votre fiche utilisateur.
- 5. Si vous êtes un administrateur du système, définir les utilisateurs et leurs accès.

Si vous êtes un administrateur du système et que vous êtes inscrit au service Trésorerie :

- 1. Définir les accès accordés à chaque utilisateur.
- 2. Déterminer pour quels folios vous désirez obtenir un relevé virtuel.
- 3. Établir la liste des fournisseurs et celle des déclarations gouvernementales.

AccèsD Affaires est composé de services auxquels l'entreprise s'inscrit selon ses besoins. À la création de votre code d'utilisateur, l'administrateur principal a déterminé les fonctions auxquelles vous avez accès. Conséquemment, il est possible que vous n'ayez pas accès à toutes les fonctions présentées ici. Nous vous recommandons de consulter votre caisse ou d'appeler un de nos conseillers au **1 877 AccèsD A** pour vous renseigner sur les différents services offerts.

# une caisse virtuelle qui ignore les distances et les horaires



#### Besoin d'aide?

Lorsque vous éprouvez des difficultés à vous relier au réseau Internet (accès difficile, délai de chargement des pages-écrans, ligne occupée, lien coupé, facturation du branchement), contactez votre fournisseur de service.

Si vous avez des questions sur vos comptes et vos opérations passées à vos comptes, contactez votre caisse. Vous trouverez ses coordonnées dans desjardins.com.

Si vous avez des questions sur l'utilisation d'AccèsD Affaires :

- consulter les messages transmis par le groupe Soutien –Services AccèsD Affaires lors de votre accès. Ces messages, lorsqu'ils sont transmis par le groupe de soutien, apparaissent à la page-écran « Messages aux utilisateurs » immédiatement après l'ouverture de session;
- prendre connaissance des messages transmis par AccèsD Affaires; ils apparaissent dans le haut de la page-écran dans laquelle vous rencontrez le problème;
- consulter l'aide associée à la page-écran;
- consulter la section appropriée du présent guide;
- contacter les services AccèsD Affaires au 1 877 AccèsD A;
- vous pouvez nous écrire en cliquant sur le lien « Vos commentaires » situé dans l'entête des pages d'AccèsD Affaires, en cliquant sur le lien « Écrivez-nous » situé dans les pages d'aide d'AccèsD Affaires.